



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026 – 8H30 MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), CLEMENCEAU Philippe, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : GARCIN Michel.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du report des délibérations relatives au vote des CFU et affectations des résultats des budgets commune, eau et luge en raison d'une panne nationale de la plateforme HELIOS depuis la fin du mois de janvier. Ces points seront donc inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

1/ Approbation des procès-verbaux du 26 janvier 2026 et du 30 janvier 2026.

Madame le Maire propose d'approuver les procès-verbaux du Conseil Municipal des séances du 26 janvier 2026 et du 30 janvier 2026.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Recrutement d'un agent non titulaire en contrat à durée déterminée pour le service administratif.

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour exercer les fonctions d'Agent Administratif, pour une durée de 3 ans à temps partiel, à compter du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Délibération donnant mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour le lancement d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titre restaurant.

Madame le Maire propose de donner mandat au Centre de gestion en vue de lancer une procédure de passation d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titres restaurant pour le compte de la commune de Molines en Queyras.

Le titre restaurant permet aux salariés d'avoir accès à un repas complet lors de leur pause déjeuner, avec un coût diminué grâce à la participation de l'employeur, non soumise aux charges sociales en fonction du montant accordé.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Organisation du déneigement.

Madame le Maire informe les élus qu'en complément des moyens actuels de déneigement, la commune a choisi de faire appel à des prestataires extérieurs et volontaires.

C'est dans ce contexte que Madame le Maire propose aux membres du conseil de renouveler la convention relative à l'intervention de prestataires extérieurs et volontaires pour le déneigement sur le domaine communal, définissant les modalités selon lesquelles cette intervention peut s'effectuer.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Convention avec le territoire d'énergie pour la suppression du poste de Pierre Grosse.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de signer une convention financière avec le territoire d'énergie des Hautes-Alpes dans le cadre des travaux de suppression du poste électrique de Pierre Grosse. Ces travaux entrent dans le cadre du programme esthétique 2026 (travaux de dissimulation des réseaux publics de distribution d'électricité) conduit par Territoire d'énergie 05.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de la commune (l'adhérent), par voie de fonds de concours, aux investissements de Territoire d'énergie 05, dans le cadre du programme esthétique 2026.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Subventions et cotisations aux associations 2026.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les subventions et cotisations aux associations au titre de l'exercice 2026 et procède à la présentation des éléments.

Total prévu pour les subventions : 113 090 €

Total prévu pour les cotisations : 13 220.68 €

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « les P'tits loups ».

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les p'tits loups ».

Il est rappelé que la commune de Molines confie la gestion du multi-accueil à Clot la Chalp et de la micro-crèche sis à l'ancienne école de Pierre Grosse à l'association « Les p'tits loups ».

La convention précise les objectifs de gestion et les moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement des deux points d'accueil.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Anim'Agnel ».

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la Mairie et l'Association Anim'Agnel, en charge de l'organisation des animations et manifestations de la commune. Madame le Maire précise que la convention permet de déterminer la liste des manifestations concernées, les moyens accordés par la commune à l'association ainsi que de fixer le montant de la subvention pour l'année 2026.

Vote : Pour à l'unanimité

9/ Participation exceptionnelle à Anim'Agnel dans le cadre du Comité Culturel pour les visites « les Pierres de Molines ».

Madame le Maire explique que durant l'année 2025, l'association Anim'Agnel a engagé une animation dont les frais incombent au Comité Culturel. Ainsi, cet événement exceptionnel concernant une dépense non prévue au programme d'animation présenté par l'association en début d'année, nécessite un complément de subvention de 280 €, qui sera versée par la commune pour couvrir cette charge exceptionnelle.

Cette somme viendra en déduction de la subvention attribuée par la commune au Comité Culturel.

Vote : Pour à l'unanimité

10/ Etat d'assiette des coupes 2027.

Madame le Maire procède à la présentation des coupes proposées par l'Office Nationale des Forêts pour l'exercice 2027.

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Nouveauté 2026 : circuit de découverte des « pierres écrites » (200 flyers prévus pour l'été 2026). Autre itinéraire proposé « les pierres nommées » : flyer disponible à la vente et téléchargement gratuit.
- Travaux école : le carrelage du sas d'entrée est en cours de réalisation et sera achevé pour la rentrée.
- Panne base chauffante (crèche) : une intervention est prévue en avril (pendant la période de fermeture de la crèche). Le sol devra ensuite être refait entièrement.
- Redevance déchets pour les professionnels : il existe 10 forfaits différents en fonction de leur catégorie. Ainsi, selon le forfait, le nombre de dépôts pour les ordures ménagères varie.
- Cloche de la chapelle Saint Simon : des campanistes viendront au mois de mai pour étudier cette cloche.
- Réfection de la façade d'entrée de la chapelle Saint Simon : une visite sera organisée sur site au printemps avec les entreprises pour leur permettre d'établir des devis au plus juste.

Fin de la séance à 10h40.

Le Maire
GARCIN Valérie



Le Secrétaire
GARCIN Michel

